



Délibération 2024/41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET Séance du 6 décembre 2024

Date de la convocation : 2/12/2024
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 10

Date d'affichage : 2/12/2024
 Nombre de présents : 8
 Dont procuration : 2

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL,

Absents votants par procuration : Dominique ZARAGOZA (donné à I.SILHOL), Magalie BILHAC (donnée à P.SOULAIROL),

Absents excusés : Éric BONAFE, Christine NOHARET, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Estelle BONNIOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

EXPOSE

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables confère aux communes la définition des zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergie renouvelable (ZAE nT). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération, ayant fait l'objet d'une publication dans le bulletin mensuel « Le Pérotois » en décembre 2023,
- Après consultation mois de décembre 2023 de l'organe délibérant de l'EPCI dont il est membre, à savoir la Communauté de Communes Salagou Cœur d'Hérault,
- et Après avoir présenté les zones identifiées comme zones d'accélération sur le territoire communal ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones et en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergie renouvelable déjà installées,

DELIBERE

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

Article 1 :

DE DEFINIR, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones de

Baladerme et la toiture du groupe scolaire :

Dépôt Sous-Préfecture de l'ODEVE
 Date de réception de l'AR: 16/12/2024
 034-213401979-20241206-DE_2024_041-DE
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Et publication ou notification

- Panneaux photovoltaïques – Baladerne - parcelles cadastrées D 348, 349, 350, 351, 352, 353, 476 (en partie), 477, 478 (en partie), 479 – 22 060 m²
- Panneaux photovoltaïques en toiture – B 1055 groupe scolaire – 154 m² de panneaux en toiture – puissance maximum 33.6 KWc
- Panneaux photovoltaïques – Route de Cabrières – parcelle D 1033 (en partie) 2 500 m²

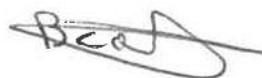
Article 2 :

DE NOTIFIER ces propositions au référent préfectoral unique du département de l'Hérault en lui transmettant la présente et la cartographie associée et ampliation à la Communauté de Communes Salagou Cœur d'Hérault dont elle est membre.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 16/12/2024

034-213401979-20241206-DE_2024_041-DE

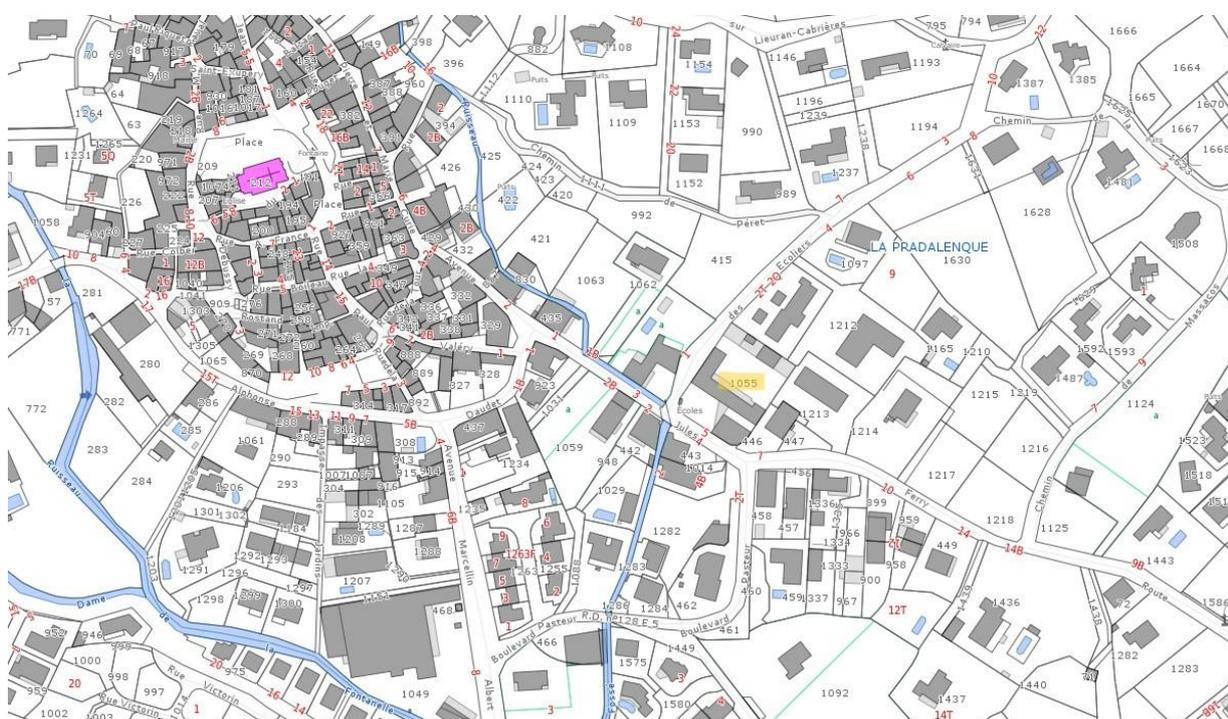
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Annexe à la délibération 2024-41

Baladerne



Groupe scolaire

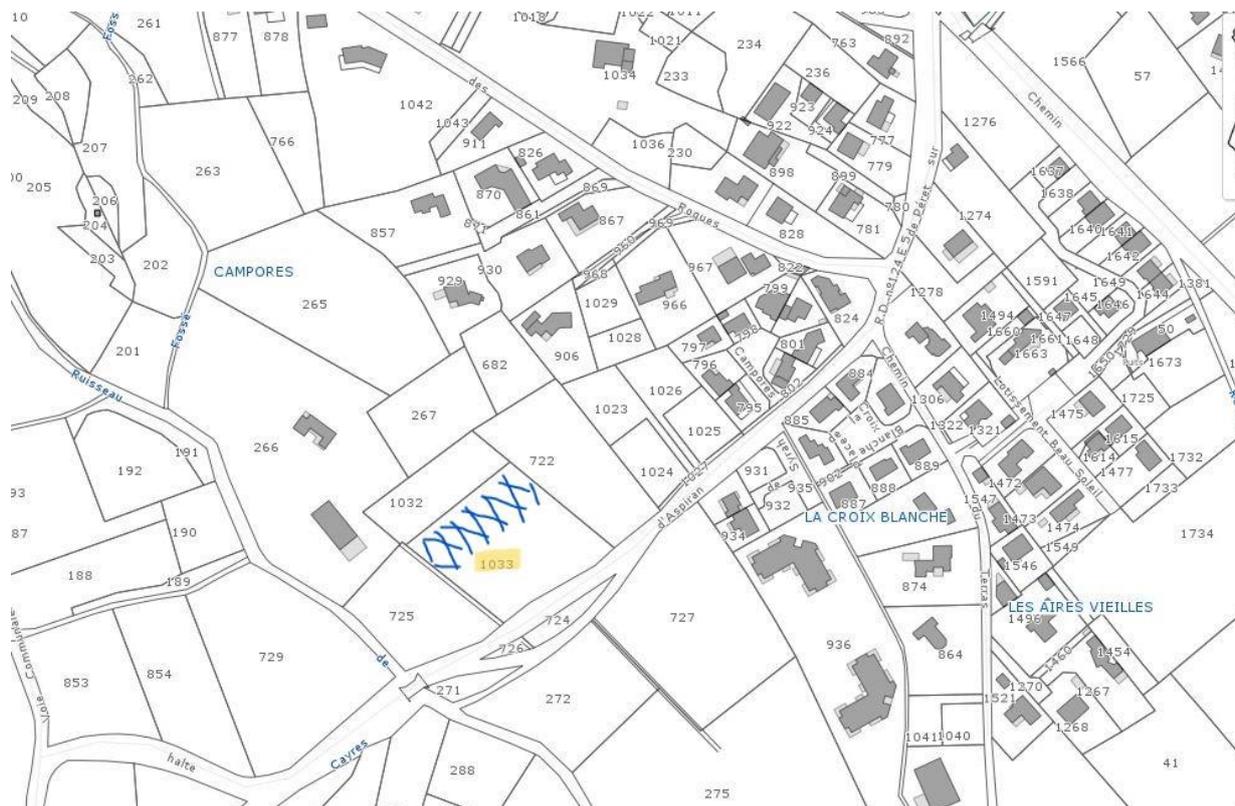


Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 16/12/2024

034-213401979-20241206-DE_2024_041-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Cimetière



Liste parcelles

Commune de Péret Parcelles retenue ZAEnR

Section	N° parcelle	Propriétaire	Surface m ² exploitable	Surface totale parcelle
D	348	Commune de PERET	4 030	
	349	Commune de PERET	730	
	350	Commune de PERET	1 340	
	351	Commune de PERET	3 310	
	352	Commune de PERET	1 080	
	353	Commune de PERET	2 590	
	476	Commune de PERET	450	9600
	477	Commune de PERET	660	
	478	Commune de PERET	5 200	11700
	549	Commune de PERET	2 670	
B	1055	Commune de PERET Groupe scolaire	154	2092
D	1033	Commune de PERET	2500	4831
Total			24 714	

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
 Date de réception de l'AR: 16/12/2024
 034-213401979-20241206-DE_2024_041-DE
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Et publication ou notification